



Problématique des incorrections linguistiques dans le roman *Le Prix de la stigmatisation* de Ounténi Félix NATAMA

Tilado Jérôme NATAMA

Université Joseph Ki-Zerbo (Burkina Faso)

tiladonatama@gmail.com

&

Boukary NEBIE

Université de Fada N'Gourma (Burkina Faso)

nebie.boukary@yahoo.fr

Résumé : Cet article traite de la problématique des incorrections linguistiques dans le roman *Le Prix de la stigmatisation* de Ounténi Félix NATAMA. L'article montre que le roman présente des incorrections linguistiques relatives à l'orthographe lexicale, aux accords, aux constructions syntaxiques et au lexique (contresens et pléonasmes). Sur la base des incorrections relevées, nous avons formulé des recommandations à l'attention de l'auteur en vue de lui permettre d'améliorer la qualité de la langue dans ses prochaines publications littéraires.

Mots-clés : incorrections linguistiques, mots outils, lexique, pléonasmes, syntaxe

The problem of linguistic incorrectness in the novel *Le Prix de la stigmatisation* by Ounténi Félix NATAMA

Abstract : This article deals with the problem of linguistic incorrectness in the novel *Le Prix de la stigmatisation* by Ounténi Félix NATAMA. The article shows that the novel presents linguistic incorrectness relating to lexical spelling, agreements, syntactic constructions and lexis (contradictions and pleonasm). On the basis of the identified errors, we have formulated recommendations for the author to improve the quality of the language in future literary publications.

Keywords : linguistic incorrectness, tool words, lexicon, pleonasm, syntax

Introduction

Nous constatons, à la lecture de certains romans burkinabè qu'ils comportent des incorrections grammaticales. Dans la mesure où la mauvaise qualité de la langue est un facteur de mauvaise publicité de l'œuvre et de démotivation des lecteurs, ces œuvres gagneraient à être épurées de telles incorrections linguistiques. Alors, comment des incorrections linguistiques ont pu se retrouver dans des œuvres publiées ? L'hypothèse que nous émettons suite à cette interrogation est que les auteurs, avant la publication de leurs œuvres, ne se sont pas attachés les services des spécialistes de la langue ou que les maisons d'édition ne disposent pas de comité de lecture composé de spécialistes de la langue dont le rôle est d'épurer les manuscrits de toutes les incorrections.

L'objectif de notre étude est d'attirer l'attention des écrivains sur les incorrections linguistiques que comportent leurs œuvres. Pour ce faire, notre corpus d'étude est le roman *Le Prix de la stigmatisation* du jeune écrivain Ounténi Félix NATAMA. La lecture du roman nous a permis de relever de nombreuses incorrections linguistiques. Nous les avons analysées et proposées des corrections en vue de permettre à l'auteur d'améliorer la qualité du roman pour les prochaines rééditions. L'analyse des incorrections du corpus s'est appuyée sur la grammaire normative. Ainsi, des ouvrages tels que *Le Bon usage* (2008) de Maurice Grevisse et André Goosse, les *Difficultés grammaticales* (2004) de René Lagane, la *Grammaire méthodique du français* (2021) de Martin Riegel, Jean-Christophe Pellat et René Rioul, connus pour leur notoriété en matière de grammaire française ont servi de base d'analyse.

Les incorrections linguistiques du roman et esquisse de correction

Après avoir lu le roman *Le Prix de la stigmatisation*, des incorrections linguistiques de divers ordres ont attiré notre attention. Il s'agit, notamment, des fautes orthographiques, des fautes d'accord, des fautes lexico-sémantiques, des fautes de construction, des fautes syntaxiques, etc. Dans les points ci-dessous, nous analyserons chacune de ces fautes.

1. Les fautes d'orthographe lexicale

L'orthographe lexicale est la façon d'écrire un mot, tel qu'il est consigné dans le dictionnaire. Donc, une faute d'orthographe lexicale est une faute portant sur l'image d'un mot concernant les lettres et les signes auxiliaires qui composent le mot. Il peut s'agir d'une substitution, d'un ajout de lettre ou de signe auxiliaire à un mot ou d'une suppression de lettre ou de signe auxiliaire dans un mot. Dans tous les cas, la faute d'orthographe lexicale dénature l'image d'un mot de sorte qu'elle est non conforme à celle proposée par le dictionnaire. Des fautes d'orthographe lexicale sont présentes dans *Le Prix de la stigmatisation*, notre corpus d'étude. Elles sont peu nombreuses, car nous n'en avons rencontré que trois que nous analysons ci-dessous.

(1) Ces oiseaux dont le concert de chants transperce le village entier de sa rythmique **aigue** et harmonieuse, se regroupent de façon sporadique aux alentours du point d'eau. (p. 15)

Dans cet extrait, le mot mal orthographié est l'adjectif qualificatif « aigue ». En effet, après l'accord de l'adjectif qualificatif « aigu » au féminin par l'ajout du morphème flexionnel « -e », l'auteur a omis de faire porter à ce morphème le tréma, ce signe auxiliaire qui donne au mot le son [ɛgy] et non [ɛg]. Donc, l'orthographe correcte de « aigue » est « aiguë ». Soulignons que la rectification

de l'orthographe de 1990 permet également à la voyelle « u » de porter le tréma : « aigüe ». Alors, l'orthographe correcte de l'adjectif qualificatif « aigu » au féminin est « aiguë » ou « aigüe ». En effet, selon Maurice Grevisse et André Goosse (2008, p.109),

le tréma se place sur la deuxième des voyelles qui se suivent ; toutefois, reprenant une décision de l'Académie, le Conseil supérieur de la langue française a proposé en 1990 de placer le tréma sur la voyelle u qui doit être prononcée (comme voyelle ou comme semi-voyelle) après un g : aigüe, ambigüe, ambigüité, cigüe, exigüe, etc.

(2) Bats-toi contre la maladie, et moi, de mon côté, je vais me battre contre vents et marées, **peut être** contre les hommes au besoin, pour te faire vivre ce bonheur. (p. 30)

Dans ce deuxième extrait, c'est l'adverbe de doute « peut être » qui a été mal orthographié. La faute réside dans l'omission du trait d'union entre « peut » et « être ». Sans le trait d'union, nous avons affaire au verbe « pouvoir être » et non à l'adverbe « peut-être » que l'auteur a voulu écrire.

(3) Le **vers** était dans le fruit. (p. 49)

Dans ce troisième extrait, le mot « vers » a été mal orthographié. Il comporte une lettre de trop. L'auteur voulait écrire le nom « ver », mais il s'est trompé et il a écrit la préposition « vers ». Donc, l'orthographe correcte est : « Le **ver** était dans le fruit. ».

2. Les fautes d'accord

Une faute d'accord est une faute commise suite à une mauvaise application des règles qui gouvernent la morphologie flexionnelle des mots variables tels que les noms, les pronoms, les verbes, les adjectifs qualificatifs et les déterminants. Des fautes d'accord, il en existe dans *Le Prix de la stigmatisation*, mais elles sont peu nombreuses. Analysons les exemples ci-après.

(1) Elles portent les canaris d'eau sur **leur tête** qu'elles prennent le soin de protéger à l'aide d'un pagne enroulé. (p. 16)

Dans cet exemple, la faute d'accord porte sur « leur tête » qui devrait être accordé au pluriel par l'ajout de la désinence « -s ». L'auteur devrait écrire « leurs têtes » parce que chaque femme porte un canari. De ce fait, les canaris ne peuvent pas être portés sur une seule tête, mais sur les têtes puisque chaque femme a une tête, et ça donne alors leurs têtes. Donc, « Elles portent les canaris d'eau sur **leurs têtes** qu'elles prennent le soin de protéger à l'aide d'un pagne enroulé. ».

(2) Une vieille personne qui s'adonne à des comportements déviants, qui manque du respect aux enfants, ne mérite pas à son tour d'être **respecté**. (p. 36)

Dans cet exemple, le participe passé « respecté » a été mal accordé. Conjugué avec l'auxiliaire être, il s'accorde en genre et en nombre avec le sujet « vieille personne ». On aura donc : « Une vieille personne qui s'adonne à des comportements déviants, qui manque du respect aux enfants, ne mérite pas à son tour d'être **respectée**. ».

(3) Je ne l'avais jamais **vu** sourire, ni rire aux éclats. (p. 38)

Dans ce troisième exemple, c'est le participe passé « vu » qui a été mal accordé. L'auteur devrait appliquer la règle d'accord du participe passé employé avec l'auxiliaire avoir pour réussir l'accord de « vu ». Joëlle Paul (2012, p.83) nous rappelle que « le participe passé employé avec avoir s'accorde en genre et en nombre avec le COD, lorsque celui-ci est placé avant le verbe ». Dans la phrase, « l' » qui représente la mère du narrateur est le complément d'objet direct placé avant « avais vu ». Donc on aura « Je ne l'avais jamais **vue** sourire, ni rire aux éclats. ».

(4) Autant de questions qui tournaient sans **réponse** dans mon esprit. (p. 42)

Dans ce quatrième exemple, le mot « réponse » a été mal accordé. L'analyse nous amène à dire que le narrateur s'est posé plusieurs questions de nature différente qui font aussi appel à des réponses différentes. Donc le nombre de questions est égal au nombre de réponses. Ce qui signifie que l'auteur devrait écrire : « Autant de questions qui tournaient sans **réponses** dans mon esprit. ».

3. Les fautes lexico-sémantiques

Une faute lexicale est un emploi inapproprié d'un mot plein tel que le nom, le verbe, l'adverbe et l'adjectif qualificatif dans une phrase. Étant donné que le mot est inapproprié, cela dénature le sens de la phrase, d'où l'expression « faute lexico-sémantique ». Les fautes lexico-sémantiques foisonnent dans le roman. Nous en analysons quelques-unes.

(1) Il aurait même été préférable que la nuit continuât son **exercice** vingt-quatre heures sur vingt-quatre. (p. 15)

Le mot inapproprié dans cette phrase est « exercice ». Il se rapporte au mot « nuit » qui est le mot noyau dans la phrase. Les sens de ces deux mots sont incompatibles, car « nuit » et « exercice » ne vont pas ensemble. La nuit n'exerce rien ; elle est une partie du temps qui s'écoule. Donc, à la place de « exercice », le mot approprié dans la phrase est « cours », d'où l'expression « au cours de la nuit ». L'auteur devrait alors écrire : « Il aurait même été préférable que la nuit continuât son **cours** vingt-quatre heures sur vingt-quatre. ».

(2) Procurer la pitance quotidienne aux siens n'était pas son **affaire**. (p. 19)

Dans cette phrase, le mot inapproprié est « affaire ». Il ne rime pas avec « pitance quotidienne » qui est le souci de toute personne. En effet, le père du narrateur ne se soucie guère d'apporter de la nourriture à sa famille. Or, le premier souci de tout père de famille est d'assurer une sécurité alimentaire aux siens. L'auteur devrait donc écrire : « Procurer la pitance quotidienne aux siens n'était pas son **souci**. ».

(3) Grâce au **fruit** de la vente de ces différentes denrées, elle parvint à m'inscrire à l'école primaire publique de Gogo. (p. 22)

Dans cette troisième phrase, le mot inapproprié est « fruit ». Il est incompatible avec vente, car la vente d'un produit procure un revenu et non un fruit. Le commerce étant une source de revenu, l'auteur devrait donc écrire : « Grâce au **revenu** de la vente de ces différentes denrées, elle parvint à m'inscrire à l'école primaire publique de Gogo. ».

(4) Tout petit, c'était un réel plaisir pour moi de **faire** cette distance, surtout que je n'étais pas le seul dans la situation. (p. 22)

Le mot inapproprié dans la phrase est « faire », car on ne fait pas une distance, mais on parcourt une distance. L'auteur devrait tout simplement écrire : « Tout petit, c'était un réel plaisir pour moi de **parcourir** cette distance. ».

(5) Deux autres promotionnaires abandonnèrent l'école pour ouvrir des débits de boissons et des chambres de passe. Ils **firent** un grand succès dans ces domaines. (p. 31)

Dans cette cinquième phrase, le mot inapproprié est « firent ». Son sens est incompatible avec le mot « succès », car on ne fait pas un succès dans un domaine d'activité, mais on a du succès ou on a eu du succès dans le domaine. Alors, l'auteur devrait écrire : « Ils **eurent** un grand succès dans ces domaines. ».

(6) Ces bruits assourdissants étaient **teintés** des pleurs des enfants des voyageurs qui contestaient certainement leur réveil brusque et sans ménagement. (p. 44)

C'est le mot « teintés » qui est inapproprié dans la phrase, car le bruit des véhicules ne peut pas être teinté par les pleurs des enfants. Deux bruits se mêlent et non sont teintés, puisque teinté fait appel à la couleur et le bruit n'a pas de couleur. Donc l'auteur devrait écrire : « Ces bruits assourdissants étaient **mêlés** aux pleurs des enfants des voyageurs ».

(7) En **dévisageant** la gare routière, mon regard indiscret croisa celui d'un jeune, blotti à l'angle d'un mur. (p. 45)

Dans cette septième phrase, « dévisageant » est le mot inapproprié. Il est dérivé du mot « visage », or une gare routière n'a pas de visage. On ne saurait

donc dévisager la gare routière, mais on l'observe. Alors, l'auteur devrait écrire : « En **observant** la gare routière, mon regard indiscret croisa celui d'un jeune, blotti à l'angle d'un mur. ».

(8) Deux jours plus tard, nous **opérâmes** notre premier forfait sur une motocyclette d'une valeur supérieure à un million. (p. 57)

Dans cette phrase, le mot inapproprié est « opérâmes », car son sens est incompatible avec le mot « forfait ». En effet, on n'opère pas un forfait, mais on commet un forfait tout comme on commet un crime. Donc l'auteur devrait écrire : « Deux jours plus tard, nous **commîmes** notre premier forfait en volant une motocyclette d'une valeur supérieure à un million. ».

(9) J'avais déjà **exécuté** deux ans de peine et il m'en restait trois autres. (p. 70)

Dans cette neuvième phrase, « exécuté » est le mot inapproprié, car un condamné n'exécute pas une peine, mais il purge une peine. En effet, le narrateur est condamné à cinq ans de prison ferme et il doit purger sa peine et non exécuter sa peine. Alors, l'auteur devrait écrire : « J'avais déjà **purgé** deux ans de peine et il m'en restait trois. ».

(10) J'interrompis le sciage **de** bois rouge que je faisais pour **rentrer** le voir dans son bureau. (p. 77)

Dans cette phrase, le mot inapproprié est « rentrer » parce qu'on ne rentre pas dans un bureau, mais on y entre. À la place de « rentrer », l'auteur devrait employer « entrer ». Donc, il devrait écrire : « J'interrompis le sciage du bois rouge pour **entrer** le voir dans son bureau. ».

(11) Les malades mentaux, ce n'est pas ce qui manquait dans notre ville. Certains **quittaient** de longues distances pour venir au marché de Kumbia. (p. 89)

Dans cette onzième phrase, le mot inapproprié est « quittaient », car on ne quitte pas une longue distance, mais on parcourt une longue distance. Donc, l'auteur devrait écrire : « Certains **parcourraient** de longues distances pour venir au marché de Kumbia. ».

(12) Je devais aller purger ma peine cette fois-ci à la prison de sécurité **maximale** de Boala. (p. 91)

Dans cette phrase, l'emploi de l'adjectif qualificatif « maximale » est inapproprié, car une prison est de haute sécurité et non de sécurité maximale. L'auteur devrait donc employer l'adjectif qualificatif « haute » : « Je devais purger ma peine cette fois-ci à la prison de **haute** sécurité de Boala. ».

(13) Effectivement, c'est la société qui m'avait **conduit** à prendre les armes contre elle. (p. 114)

Dans cette phrase, le mot inapproprié est « conduit ». En effet, le narrateur, après avoir passé cinq ans en prison pour faits de vol à main armée, a été rejeté par la société qui a refusé de le réintégrer. La société ayant refusé de le conduire sur la voie de la conversion en lui permettant d'exercer un travail rémunéré, l'a contraint à prendre des armes contre elle en le stigmatisant. Donc, l'auteur devrait employer le verbe « contraindre » au lieu du verbe « conduire ». On aura donc : « Effectivement, c'est la société qui m'avait **contraint** à prendre des armes contre elle. ».

4. Les fautes de construction

Les fautes de construction résultent, pour la plupart, d'un mauvais emploi des mots outils ou mots auxiliaires tels que les prépositions, les conjonctions (coordination et subordination), les déterminants, les pronoms relatifs, etc. Le problème provient d'une omission, substitution ou ajout de ces mots outils. *Le Prix de la stigmatisation* regorge de fautes de construction. Nous nous sommes fait le devoir de faire l'analyse de quelques-unes.

(1) Avant la première **goutte de la pluie**, elle avait entrepris d'aller dans le voisinage pour solliciter l'assistance des vieilles matrones. (p. 19)

On dit plutôt une « goutte de pluie » et non une « goutte de la pluie » où l'auteur à ajouter l'article défini « la ». On a donc : « Avant la première **goutte de pluie**, elle avait entrepris d'aller dans le voisinage pour solliciter l'assistance des vieilles matrones. ».

(2) Elle me couvrit soigneusement, alluma le feu et prit le soin de stériliser son couteau **grâce auquel** elle coupa le cordon ombilical. (p. 20)

L'emploi de « grâce auquel » est inapproprié. En lieu et place, l'auteur devrait employer « avec lequel », car on coupe quelque chose avec un outil et non grâce à un outil. On a donc : « Elle me couvrit soigneusement, alluma le feu et prit le soin de stériliser son couteau **avec lequel** elle coupa le cordon ombilical. ».

(3) Dans le village, j'étais le moins bien vêtu **au milieu des** enfants de mon âge. (p. 21)

L'emploi de la locution prépositive « au milieu de » est incorrect. En effet, le narrateur n'est pas au milieu des enfants de son âge, mais il fait partie des enfants du village qui portent des haillons. Le mot approprié est « parmi ». Donc l'auteur devrait écrire : « Dans le village, j'étais le moins bien vêtu **parmi** les enfants de mon âge. ».

(4) J'étais toujours seul et je gardais une certaine distance **d'avec** mes camarades, du moins, c'est eux qui prenaient leur distance **d'avec** moi. (p. 22)

Dans cette phrase, les prépositions « de » et « avec » ne peuvent pas être employées concomitamment. Elles sont concurrentes et la préposition « de » doit laisser la place à la préposition « avec ». Donc l'auteur devrait écrire : « J'étais toujours seul et je gardais une certaine distance **avec** mes camarades, du moins, c'est eux qui prenaient leur distance **avec** moi. ».

(5) Je ne pouvais pas être le premier tout simplement parce que je n'avais pas à manger à ma faim, ni de moyens pour m'acheter des livres **dont** disposaient beaucoup de mes camarades. (p. 24)

Dans cette phrase, l'emploi du pronom relatif « dont » est incorrect, car sa fonction est complément d'objet indirect alors que dans la phrase, il remplace « livres » qui a pour fonction complément d'objet direct. Le pronom relatif que l'auteur devrait employer est « que ». Donc l'auteur devrait écrire : « ... pour m'acheter des livres **que** disposaient beaucoup de mes camarades. ».

(6) Pendant que certains enfants avaient à peine à manger, d'autres se plaignaient **pour** la qualité du repas ou de l'insuffisance de morceaux de viande dans la sauce. (p. 25)

L'emploi de la préposition « pour » est incorrect dans cette phrase, car on ne se plaint pas pour quelque chose, mais on se plaint de quelque chose. L'auteur devrait donc écrire : « Pendant que certains enfants avaient à peine à manger, d'autres se plaignaient **de** la qualité du repas ou de l'insuffisance de morceaux de viande dans la sauce. ».

(7) Elle recouvra **sa** santé lentement après les cinq semaines sans toutefois être à mesure d'être utile à elle-même. (p. 26)

Dans cette phrase, on constate deux manquements. En effet, la santé est une chose abstraite qui n'appartient à personne. De ce fait, une personne recouvre la santé et non une personne recouvre sa santé. Aussi, on dit *être en mesure de* et non *être à mesure de*. Donc l'auteur devrait écrire : « Elle recouvra **la** santé lentement après les cinq semaines sans toutefois être **en** mesure d'être utile à elle-même. ».

(8) Il ne sait pas si je me porte bien ou si les propos que Aboul lui a rapportés **relativement** à ton état de santé étaient exacts ou pas. (p. 28)

La locution prépositive « relativement à » est inapproprié dans la phrase. En lieu et place, l'auteur devrait employer « au sujet de ». Donc on aura : « Il ne sait pas si je me porte bien ou si les propos que Aboul lui a rapportés **au sujet de** ton état de santé étaient exacts ou pas. ».

(9) Sans me lever, j'observai tout ce théâtre **du coin de mon œil**. (p. 44)

On dit « du coin de l'œil » et non « du coin de mon œil » qui fait penser à la locution interjective « mon œil ». L'auteur devrait tout simplement écrire : « Sans me lever, j'observai tout ce théâtre **du coin de l'œil**. ».

(10) Pori douta un moment **sur** la sincérité et la bonne foi de ce commerçant. (p. 57)

On doute de la sincérité de quelqu'un et non sur la sincérité de quelqu'un. L'emploi de la préposition « sur » dans la phrase est donc inapproprié. En lieu et place, l'auteur devrait employer la préposition « de ». Donc on aura : « Pori douta un moment **de** la sincérité et **de** la bonne foi de ce commerçant. ».

(11) En partant ce soir-là pour voir le commerçant, j'avais emporté **sur** moi le pistolet automatique de notre première opération. (p. 57)

Dans cette phrase, l'emploi de la préposition « sur » est incorrect. En lieu et place, c'est la préposition « avec » que l'auteur devrait employer, car « emporter » signifie « prendre avec soi ». Alors, il devrait écrire : « En partant ce soir-là pour voir le commerçant, j'avais emporté **avec** moi le pistolet automatique de notre première opération. ».

(12) Pori et nos acolytes étaient recroquevillés sur **eux** comme s'ils méditaient déjà sur leur sort. (p. 61)

Dans cette phrase, il y a une omission de l'adjectif « même » qui devrait renforcer le pronom personnel tonique « eux ». En effet, l'auteur devrait écrire : « Pori et nos acolytes étaient recroquevillés sur **eux-mêmes** comme s'ils méditaient déjà sur leur sort. ».

(13) J'avais à mon actif plus de dix ans de carrière et toujours les choses n'allaient pas bien **chez moi**. (p. 66)

Afin d'éviter que le lecteur pense que « chez moi » désigne le domicile de Oyembono, l'auteur devrait employer la préposition « pour ». Donc « ...les choses n'allaient pas bien **pour moi**. » signifie que Oyembono n'est pas stable financièrement malgré son statut de fonctionnaire.

(14) Je me demandais ce que la municipalité faisait pour **les** laisser le champ libre. (p. 89)

Dans cette phrase, l'emploi du pronom personnel « les » est inapproprié, car il a remplacé un groupe nominal complément d'objet indirect, or lui-même a pour fonction complément d'objet direct. On peut poser les questions suivantes pour s'en convaincre : laisser quoi ? (réponse : le champ libre) ; laisser le champ libre à qui ? (réponse : aux malades mentaux). Donc le pronom

personnel approprié est « leur », car il remplace un groupe nominal complément d'objet indirect. Alors, l'auteur devrait écrire : « Je me demandais ce que la municipalité faisait pour **leur** laisser le champ libre. ».

5. Les constructions pléonastiques

Le pléonasma est une répétition dans un même énoncé d'un sens avec des mots différents. En effet, selon René Lagane (2004, p.115),

il y a pléonasma quand dans une même phrase on utilise un ou plusieurs mots faisant double emploi avec un autre. Certains pléonasmes constituent des incorrections grammaticales caractérisées, comme dans les expressions **la maison où j'y habite*, **c'est plus pire*.

D'autres apparaissent comme des maladresses en raison de l'inutilité absolue du mot superflu : *reculer en arrière*, *enfin finalement*, *un ongle incarné dans la chair*.

Nous avons relevé des pléonasmes dans *Le Prix de la stigmatisation* dont certains sont analysés ci-dessous.

(1) Courant **mois d'avril**, la canicule s'intensifia et eut raison de ma mère. (p. 37)

Dans cette phrase, le mot « mois » est une répétition inutile du mot « avril ». L'auteur devrait employer uniquement le mot « avril » qui contient déjà le sens du mot « mois ». Ainsi, on aura : « Courant **avril**, la canicule s'intensifia et eut raison de ma mère. ».

(2) J'avais déjà exécuté deux ans de peine et il m'en restait trois **autres**. (p. 70)

L'adjectif indéfini « autres » est une répétition du pronom personnel « en ». Ce même pronom personnel « en » a permis à l'auteur d'éviter la répétition du nom « ans » dans la seconde proposition. Donc, l'adjectif indéfini « autres » doit être tout simplement supprimé. Ce qui donne : « J'avais déjà purgé deux ans de peine et il m'en restait trois. ».

(3) Je devais **aller** purger ma peine cette fois-ci à la prison de haute sécurité de Boala. (p. 91)

Dans cette phrase, l'emploi du verbe « aller » est un pléonasma, car il est évident que le narrateur ne peut pas purger sa peine à Boala sans s'y rendre. L'auteur devrait tout simplement écrire : « Je devais purger ma peine, cette fois-ci, à la prison de haute sécurité de Boala. ».

(4) Il sursauta et recula de trente centimètres **en arrière**. (p. 98)

Lorsqu'on recule, c'est toujours en arrière. Donc, dire « reculer en arrière » est du pléonasma comme l'a si bien écrit René Lagane. Alors, l'auteur devrait

s'interdire l'emploi de « en arrière » et écrire tout simplement : « Il sursauta et recula de trente centimètres. ».

6. Les fautes syntaxiques

Selon Pierre Guiraud (1967, p.11), « la syntaxe est l'étude des relations entre les mots dans le discours ». Nous appelons alors fautes syntaxiques, des phrases qui contiennent des mots inappropriés dont les sens contrastent avec la réalité des faits narrés. Nous donnerons des exemples de phrases mal construites et nous proposerons une reformulation desdites phrases.

(1) Ma mère puisa dans son for intérieur son ultime énergie pour se relever. Elle tenait à me ramener à la maison pour éviter que la **fraicheur n'eût raison de moi**. Elle se releva, **traînant** le cordon ombilical qui me reliait toujours à elle, **dandinant au début** pour rejoindre la maison. **Entre temps**, elle **comprit** qu'elle n'avait plus assez de force **pour le faire en étant debout, elle s'abaissa** et se mit à genoux. Elle fit le reste du trajet **à genoux** et nous retrouvâmes la chaleur de la maison. (p. 20)

Dans cet extrait, les passages en gras sont des mots que nous trouvons mal employés et mal agencés. En effet, « *pour éviter que la fraîcheur n'eût raison de moi* » n'est pas réaliste, car la fraîcheur d'une pluie n'est pas si intense au point de tuer un nouveau-né. L'objectif est d'éviter que le nouveau-né prenne froid. Aussi, « *elle fit le reste du trajet à genoux* » est irréaliste, puisqu'on ne peut pas se déplacer en étant à genoux. Elle fit plutôt le reste du trajet à quatre pattes. Vu ces incorrections, nous proposons la reformulation ci-après :

« Ma mère puisa dans son for intérieur son ultime énergie pour se relever. Elle tenait à me ramener à la maison pour éviter que je prenne froid. Elle se releva, traîna le cordon ombilical qui me reliait toujours à elle en titubant pour rejoindre la maison. Elle réalisa par la suite qu'elle n'avait plus assez de force et se mit à genoux. Elle fit le reste du trajet à quatre pattes et nous retrouvâmes la chaleur de la maison. »

(2) Quelquefois, lorsque les parents de mes camarades voulaient donner à manger à **leurs enfants**, ils **m'associaient** et je profitais **dilater mes intestins** avec des repas que je ne pouvais jamais avoir chez moi. Mais par la suite, les parents de mes camarades **commençaient à observer une certaine réticence**. **Entre autres motifs, ils avançaient** que j'étais trop sale, ce qui n'était pas faux, que j'allais contaminer leurs enfants **de** mes maladies. (p. 21)

Dans ce deuxième extrait, l'emploi du verbe « associer » est incorrect. En lieu et place l'auteur devrait employer le verbe « inviter ». Également, « dilater mes intestins » signifie tout simplement manger à sa faim et non remplir le ventre jusqu'à dépasser le volume normal des intestins. Voici la reformulation que nous proposons.

« Quelquefois, lorsque les parents de mes camarades voulaient leur donner à manger, ils m'invitaient et je profitais remplir mon ventre avec des repas que je ne pouvais jamais avoir chez moi. Mais, par la suite, les parents de mes camarades ne m'invitaient plus sous prétexte que j'étais trop sale, ce qui n'était pas faux, et que j'allais contaminer leurs enfants avec mes maladies. »

(3) Ma mère va mieux maintenant et c'est **sur** son insistance que j'ai pris **ma besace pour retrouver** le chemin de l'école. **Mais** mon père, il vaut mieux ne pas en parler. Cela fait plusieurs jours que je n'ai pas de ses nouvelles. (p. 24)

Les mots en gras dans cet extrait ont été mal employés. Ainsi, on ne « retrouve pas le chemin de l'école », mais on prend le chemin de l'école. De plus, lorsqu'on prend le chemin de l'école, c'est évident qu'on s'y rend avec un sac contenant tout le matériel d'apprentissage. De ce fait, il est maladroit de dire : « *j'ai pris ma besace pour retrouver le chemin de l'école* ». De façon logique, l'auteur ne devrait pas employer la conjonction de coordination « mais », mais la locution prépositive « quant à » qui permet de mettre en relief le mauvais comportement du père. La reformulation de cet extrait donne ce qui suit :

« Ma mère va mieux maintenant et c'est suite à son insistance que j'ai pris le chemin de l'école. Quant à mon père, il vaut mieux ne pas en parler. Cela fait plusieurs jours que je n'ai pas de ses nouvelles. »

(4) Enfin, dès que je rentrais de l'école, je n'avais pas **l'opportunité** d'étudier la nuit, **car** ne **disposant** pas d'argent pour **m'acheter** du pétrole afin d'alimenter la lampe tempête de ma mère qui, d'ailleurs, me créait des **angoisses** aux yeux. (p. 24)

Dans ce quatrième extrait, les mots en gras sont inappropriés. À la place de « opportunité », c'est plutôt « possibilité » que l'auteur devrait employer. De même, dans « m'acheter du pétrole », le pronom personnel réfléchi « me » n'a pas sa raison d'être, car l'utilisation du pétrole ne sera pas faite par le narrateur, mais il doit le mettre dans la lampe tempête. Aussi, en lieu et place de « angoisses », c'est le mot « problèmes » qui est plus approprié. Proposons la reformulation suivante :

« Enfin, dès que je rentrais de l'école, je n'avais pas la possibilité d'étudier la nuit parce que je n'avais pas d'argent pour acheter du pétrole afin d'alimenter la lampe tempête de ma mère qui, d'ailleurs, me créait des problèmes aux yeux. »

(5) Je partis me blottir contre le mur **en croisant** le regard des autres détenus qui cherchaient sans nul doute à me dévisager. Je baissai **rapidement mes yeux** un moment **avant de les** relever pour regarder autour de moi, le plafond et les trous d'aération situés **au sommet** du toit. (p. 59)

Dans cet extrait, il y a également des mots inappropriés. En effet, « le plafond et les trous d'aération » ne peuvent pas être « situés au sommet du toit », mais au fond du toit. On parle de sommet d'un toit lorsqu'on est à l'extérieur et là également, il s'agit des toits en chaume. Mais à l'intérieur d'une maison, on parle de fond du toit. En plus, l'expression « baisser les yeux » est erronée, car on ne peut pas baisser les yeux. Soit on baisse les paupières pour fermer les yeux, soit on baisse la tête qui entraîne les yeux dans son mouvement. Au regard de ces incorrections, nous proposons la reformulation suivante :

« Je partis me blottir contre le mur. Mon regard croisa celui des autres détenus qui cherchaient, sans nul doute, à me dévisager. Je baissai la tête un moment puis je la relevai pour regarder autour de moi, le plafond et les trous d'aération situés fond du toit. »

Conclusion

Au terme de notre étude, nous retenons que certains romans burkinabè, et en particulier *Le Prix de la stigmatisation*, recèlent des incorrections linguistiques. Ces défaillances sont, pour l'essentiel, des fautes d'orthographe lexicale, des fautes d'accord, des fautes lexico-sémantiques, des fautes de construction, des fautes syntaxiques, des pléonasmes, etc. En tout état de cause, ces incorrections linguistiques peuvent être une mauvaise publicité pour le roman et porter préjudice à sa réception. En effet, les défaillances linguistiques relevées dans le roman sont déplorables. Cependant, le plus important n'est pas de les relever et d'en esquisser des corrections, mais aussi bien de faire des propositions à l'endroit de l'auteur afin de lui permettre d'améliorer la qualité de la langue dans ses prochaines publications littéraires. Ainsi, sachant que les cours de grammaire reçus pendant son cursus scolaire ne suffisent pas à maîtriser toutes les subtilités et nuances de la langue française, et en cela, soulignons que l'auteur a fait des études supérieures en droit, il est nécessaire qu'il s'attache les services des spécialistes de la langue que sont les professeurs d'université ayant fait des études de lettres et qui se sont spécialisés en grammaire française. Ils joueront le rôle "d'arrangeur de manuscrit" avant la publication, à l'instar des arrangeurs dans le domaine de la musique. Leur lecture-correction du manuscrit est indispensable si l'on veut un produit littéraire épuré de toutes les incorrections linguistiques.

Références bibliographiques

- GREVISSE M. et GOOSSE A., 2008, *Le Bon usage*, 14^e édition, Paris, De Boeck duculot.
- GUIRAUD P., 1967, *La syntaxe du français*, 3^e édition, Paris, PUF.
- LAGANE R., 2004, *Difficultés grammaticales*, Paris, Larousse.

- MEL'CUK I. A., CLAS A. et POLGUERE A., 1995, *Introduction à la lexicologie explicative et combinatoire*, Paris, Éditions Duculot.
- NATAMA O. F., 2023, *Le Prix de la stigmatisation*, Koudougou, Éditions BUFAC.
- PAUL Joëlle, 2012, *La grammaire par les exercices*, Paris, Bordas/SEJER.
- RIEGEL M., PELLAT J.-C. et RIOUL R., 2021, *Grammaire méthodique du français*, 8^e édition, Paris, PUF.
- SCHWARZE C., 2001, *Introduction à la sémantique lexicale*, Gunter Narr Verlag Tübingen.